

SNUipp-FSU du Haut-Rhin

FAISONS LE POINT sur le Projet de loi pour la refondation de l'école : analyse et action.

Beaucoup de nos collègues ont l'impression de ne pas être entendus, d'être mis de côté face à l'« ambitieux » projet de refondation qui avait été annoncé.

Certains sentent une colère légitime monter en eux mais se trompent de cible en critiquant plus ou moins ouvertement les syndicats.

D'autres pensent qu'il est temps maintenant de réagir et d'entrer dans l'action afin d'être enfin entendu. Ne râlez plus tout seul dans votre coin ou dans votre école :

le SNUipp-FSU vous propose de venir en débattre mercredi 9 janvier 2013 de 9h à 12h

- à Colmar à l'IUFM (rue Messimy)
- à Mulhouse au local du SNUipp (19 boulevard Wallach)

Historique

Dans un premier temps, des discussions ont réuni des représentants des enseignants, des parents d'élèves, des associations complémentaires de l'école, des collectivités territoriales, des lobbies du tourisme... Un rapport en a été tiré.

Dans un second temps, les négociations se sont succédées avec les différents partenaires de l'école.

Le projet de loi d'orientation vient enfin d'être rendu public. Le SNUipp-FSU a découvert ce projet en même temps que la presse.

Le conseil supérieur de l'éducation (CSE) s'est prononcé sur ce projet le 14 décembre 2012.

Ci-dessous les analyses du SNUipp-FSU concernant le 1er degré...

Aspects positifs

Le projet de loi rappelle des principes fragilisés par les politiques néolibérales du gouvernement Fillon :

- priorité à l'éducation avec la création de postes
- apparition des termes « laïcité, égalité homme/femme, solidarité »
- réaffirmation du rôle de la maternelle suite aux remarques et propositions que le SNUipp-FSU avait faites (scolarisation des moins de 3 ans, grande section intégrée au cycle 1)
- retour de la formation des enseignants
- retour de l'idée de sectorisation pour favoriser la mixité.

Personne ne peut être contre ces propositions. Une lecture plus fine de ce projet amène cependant un certain nombre d'inquiétudes.

Nos désaccords et inquiétudes

1- Rien n'est avancé quant à la revalorisation nécessaire et urgente des salaires des enseignants du premier degré.

Le SNUipp-FSU exige une concrète revalorisation des rémunérations des enseignants et une amélioration de leur déroulement de carrière.

2- Les rythmes scolaires, question mise en avant dans les médias, devraient s'appliquer à la rentrée 2013. L'année scolaire est maintenue pour l'instant à 36 semaines mais des évolutions sont à l'étude... La journée de classe ne devrait pas dépasser 5h30 avec une demi-journée ne pouvant excéder 3h30. La semaine serait constituée de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées. Cette organisation sera fixée par les DSDEN après avis des conseils d'écoles ou des mairies dans le cadre du projet éducatif territorial, donc sans obligation de concertation des équipes.

Le changement des rythmes ne peut se faire sur le dos des enseignants. Les municipalités devant rendre une décision quant à l'organisation de la semaine scolaire avant le 1er février 2013, le SNUipp-FSU 68 appelle les collègues à réunir un conseil d'école extraordinaire au mois de janvier afin de s'exprimer sur cette question.

Si le projet était retenu, le SNUipp-FSU demande une compensation financière des surcoûts engendrés par le passage à la semaine à 4,5 jours.

3- Le SNUipp-FSU exige un nouveau cadrage des obligations de service des enseignants afin de redéfinir complètement les 108 heures en prenant en compte une partie de la face cachée de notre travail (temps de travail en équipe, de rencontre avec les parents et les partenaires pour les élèves en difficultés, en situation de handicap, ...)

4- L'aide personnalisée est remplacée par un temps d'activités pédagogiques complémentaires en petits groupes et hors temps de classe, mais inscrits au service des enseignants.

On change le nom... mais aucun cadrage national n'en fixe les modalités. Le SNUipp-FSU demande la disparition totale de ce temps d'aide hors temps de classe.

SNUipp-FSU du Haut-Rhin

Un temps d'aide au travail personnel est instauré sur le temps de classe, en classe entière.

Cette dernière modalité peut-elle permettre une réelle aide individuelle ?

5- Le socle commun (rebaptisé « socle de connaissances, de compétences et de culture ») est réaffirmé, ainsi que l'utilisation du livret personnel de compétences pour piloter la scolarité des élèves.

Cette vision de l'éducation est réductrice (enseignements a minima) et risque d'instaurer une école à plusieurs vitesses.

On travaille pour faire progresser tous les élèves, pas pour les classer ou les sélectionner.

6- La classe de CM2 est intégrée dans un cycle commun avec la 6ème. Il est prévu des conseils d'école/collège communs et des projets pilotés conjointement par les écoles et les collèges.

La liaison CM2/6ème doit s'accompagner d'une baisse du temps de service des enseignants de CM2 pour la concertation avec les professeurs de collège et d'une définition claire des partenariats (notamment en terme budgétaire).

7- La formation initiale des enseignants est confiée aux ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation). Ces écoles resteront entièrement dépendantes des universités y compris sur le plan budgétaire.

Les ESPE doivent avoir une autonomie budgétaire par rapport à leur université de rattachement. Les crédits alloués par le ministère à la formation des enseignants doivent être affectés directement aux ESPE. Les maquettes de formation doivent aussi faire l'objet d'un cadre national afin qu'elles soient identiques pour tous les enseignants.

8- La formation continue des enseignants, quasiment détruite ces dernières années, n'est pas évoquée dans le projet de loi.

Nous demandons au ministère un véritable plan de formation continue des enseignants.

9- La décentralisation continue avec un rôle accru donné aux collectivités territoriales pour l'organisation d'un « projet éducatif territorial », renforçant ainsi les inégalités entre les territoires.

Le SNUipp demande un bilan effectif de la décentralisation.

Il refuse une nouvelle étape de décentralisation alors que les inégalités se sont aggravées sans que de réelles péréquations n'aient été mises en place.

10- L'éducation prioritaire est évoquée pour des expérimentations... Tout reste à préciser...

Concernant l'éducation prioritaire, il y a besoin d'un cadre fort avec de la formation et des emplois pérennes dans les écoles. Il faut maintenant un label national incluant des territoires urbains et ruraux.

11- Les nouveaux programmes seront consécutifs au travail du conseil national des programmes nouvellement créé. Cela semble exclure les enseignants du débat.

Les enseignants doivent pouvoir donner leur avis sur les nouveaux programmes. Une journée banalisée doit être mise en place rapidement.

12- Les pratiques pédagogiques ne font pas l'objet d'une évolution forte en terme de lien école/recherche. Et pourtant le « plus de maîtres que de classes » (obtenu grâce au SNUipp-FSU) entraînera une modification des organisations d'école et une diversification des pédagogies.

13- « Les missions et le fonctionnement des RASED évolueront pour concevoir des relations et des complémentarités dans l'ensemble des dispositifs d'aide ». Les RASED pourraient donc devenir uniquement des moyens de pilotage des aides (sans intervention directe) ou se retrouver éloignés du terrain.

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » ne doit pas remplacer les interventions des personnels spécialisés du RASED. Il doit permettre des approches pédagogiques diversifiées, qui ne rentrent pas dans le champ d'action des RASED. Ceux-ci doivent être réhabilités et leurs missions au cœur des dispositifs d'aide doit être réaffirmée.

14- Scolarisation des moins de 3 ans

La scolarisation des moins de trois ans doit se faire avec un effectif réduit (15 élèves maximum) et l'obligation de la présence d'une ATSEM à temps plein dans ces classes, avec du matériel adapté.

CONCLUSION

Les enseignants veulent une véritable rupture avec la période antérieure. Ce projet de loi tel qu'il est écrit n'est pas de nature à changer concrètement les choses dans les écoles, car il s'inscrit dans une certaine continuité des mesures du gouvernement précédent.

Pour le SNUipp-FSU, il faut dégager des priorités claires avec des moyens supplémentaires qui améliorent la vie quotidienne professionnelle des enseignants au service d'une meilleure réussite de tous les élèves. Le SNUipp-FSU a déjà fait bouger des projets de circulaires (scolarisation des moins de trois ans, plus de maîtres que de classes, formation, ...) et continuera de porter ses revendications dans les prochaines négociations.

Ce projet de loi est incomplet et sera forcément modifié par des circulaires et des décrets auxquels nous serons très attentifs.